

Maisons-Alfort, le 13 juin 2014

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
relatif à la demande d'homologation de la matière fertilisante
CALCIMER T400 GR, identique à CALCIMER GR**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier, déposé par TIMAC AGRO SAS, relatif à une demande d'homologation de la matière fertilisante CALCIMER T400 GR.

Considérant que ce produit est déclarée identique au produit de référence CALCIMER GR, dont l'homologation n° 1120010, détenue par TIMAC AGRO SAS est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Considérant la décision datée du 15 février 2013 suite à l'avis de l'Anses n° 2011-9031 du 13 décembre 2012 relatif à la demande d'homologation du produit CALCIMER GR ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour CALCIMER T400 GR est bien strictement identique à celle déclarée pour CALCIMER GR ;

L'Anses émet un avis favorable à la demande d'homologation de la matière fertilisante CALCIMER T400 GR, présentée par TIMAC AGRO SAS. La mise sur le marché doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit CALCIMER GR.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : CALCIMER T400 GR, FPIS